



MINISTERE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Déclaration de l'option d'autoliquidation de la TVA due à l'importation

Enregistrement pour bénéficier de l'autoliquidation du montant de la taxe sur la valeur ajoutée due à l'importation sur la déclaration périodique de chiffre d'affaires, conformément à l'article 1695 II du CGI.

IDENTIFICATION DU REDEVABLE :

Dénomination sociale :

Numéro d'immatriculation (SIREN) :

Date d'immatriculation :

Adresse :

Identifiant TVA de l'assujetti demandeur :

DATE ET SIGNATURE :

Nom et prénom :

Qualité :

Numéro de téléphone :

Date :

Signature :

RESERVE A L'ADMINISTRATION DES DOUANES :

Date de réception :

Date d'enregistrement :

Date de début de validité :

Observations :
.....
.....
.....
.....
.....

Signature

Cachet

